

**93 | PANTIN** Six membres de la brigade territoriale de contact comparaissent devant le tribunal correctionnel de Bobigny pour violences volontaires.

# Cinq ans d'interdiction d'exercer requis contre deux policiers

Nathalie Revenu

**DURANT** trois jours, le tribunal correctionnel de Bobigny s'est penché sur les graves accusations portées contre six policiers de la brigade territoriale de contact (BTC) des Quatre-Chemins, à Pantin (Seine-Saint-Denis). Une brigade de terrain chargée de traquer la délinquance dans les quartiers les plus criminogènes de la ville, les cités Scandicci et Les Courtilières.

Soumise à la pression du chiffre mais aussi à un effet de groupe, la BTC aurait franchi la ligne jaune en 2019 et début 2020. Usage inconsidéré du taser, de la bombe lacrymogène et de la matraque, ainsi que coups de poing et coups de tête gênérés. Les plaintes pour violences volontaires se sont accumulées. Il lui est aussi reproché une perquisition hors de toute légalité. Une dizaine de dérivés ont été imputées à cette équipe, qui faisait pourtant la fierté de sa hiérarchie.

## Intimidés, les témoins vacillent

Des états de service qui ont conduit, ce vendredi, le procureur Loïc Pageot à requérir une peine de 18 mois, dont 12 avec sursis, assortie d'une interdiction d'exercer dans la police de cinq ans à l'encontre de Raphaël I., surnommé « Le Volent » dans les cités.

Contre Christian M., chef de la BTC, il a demandé un an de prison assorti du sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer. Pour Julien S. et Yazid B., six mois avec sursis et un an



d'interdiction d'exercer. Pour les deux autres, il a proposé la relaxe. L'affaire a été mise en délibéré au 14 septembre.

La veille, le tribunal avait assisté au revirement quasi-systématique des policiers témoins. Devant l'IGPN (Inspection générale de la Police nationale), il y a trois ans, ceux-ci avaient pourtant détaillé les agissements peu orthodoxes de leurs collègues : « Il y a eu beaucoup plus de faits commis que ceux pour lesquels ils ont été renvoyés. Mais je n'ai pas de preuves suffisantes », admet Loïc Pageot, ce vendredi.

M<sup>e</sup> Julie Lancel, avocate d'un des plaignants, Mamby, 17 ans en juillet 2020, s'émeut d'ailleurs de la disparition de la

procédure des unités médico-judiciaires. 45 jours d'ITT (incapacité temporaire de travail) avaient été prescrits à cet adolescent, qui a porté plainte contre le chef de la BTC pour lui avoir fracturé la main gauche à coups de matraque.

Au Pré-Saint-Gervais, où la BTC Pantin se serait égarée, Mehdi B., gardien d'immeuble, dit avoir reçu trois coups au thorax assénés par Raphaël I. Quatorze plaintes ont été déposées au total, la plupart de jeunes de cité.

M<sup>e</sup> Coline Bouillon, avocate de deux jeunes, resitue le contexte de l'époque : « On voulait du chiffre. L'ancien commissaire leur avait donné carte blanche. » M<sup>e</sup> Forlot, avocate de Julien S., s'offusque

Bobigny (Seine-Saint-Denis), ce vendredi. Mamby, 20 ans, avait eu la main cassée par des coups de matraque.

La procédure des unités médico-judiciaires le concernant a disparu.



## Ceux qu'on appelle des victimes sont des dealers

M<sup>e</sup> Pauline Ragot, avocate du gardien de la paix Damien P.

« Il y en a ici qui viennent assister à une mise à mort. On ne leur a pas donné carte blanche, mais ils devaient faire tomber le trafic de stupés qui gangrène ce quartier. »

Aux jalousies internes se superposait la haine du fic dans les cités, selon les conseils des préverus. « C'est parole contre parole », martèle M<sup>e</sup> Nicolas Forlot, avocat de Julien S. « Ceux qu'on appelle des victimes sont des dealers, vous devez l'avoir en tête pour la crédibilité de leur parole », souligne M<sup>e</sup> Pauline Ragot, avocate du gardien de la paix Damien P. Pour elle, la stratégie est évidente : « Éloigner les policiers de la cité et avoir le champ libre pour trafiquer en toute liberté. »

Les plus lus du « Grand Parisien » sur leparisien.fr

1. Après des années de lutte, les autorités ferment les parkings sauvages de l'aéroport d'Orly à Chilly-Mazarin et Wissous

2. Savigny-le-Temple : le soi-disant coiffeur de stars et son frère condamnés pour trafic de stupéfiants

3. Stationnement à Paris : les arrondissements où vous aurez le plus de chances de trouver une place

Rédactrice en chef Laurence Allzy  
Rédacteur en chef adjoint Hervé Jacquot

Chefs de service Frédéric Chauvet, Olivier Debruyne,

Jean-Philippe Galland  
Chefs de la rédaction départementale

Julien Barbou (60),  
Romain Chiron (95),  
Romy Collard (94), Florent Héloane (75), Mathieu Jann (92 et 93), Florian Niget (91), Mickaël Sone (78), Hugues Talier (77)

Pour contacter la rédaction  
www.leparisien.fr/contact/  
Publicité les Echos le Parisien  
Médias - Publicité départementale  
01 8739 42 81

Pour vendre Le Parisien  
(commerçants)  
srd@leparisien.fr

**93 | DRANCY** Après une longue enquête, sept personnes ont été interpellées en France, cinq en Belgique.

# Les recycleurs de bijoux revendaient leur butin à Anvers

Nicolas Goinard

**CE SONT** les alliées et venues dans un pavillon du quartier Jorissen, à Drancy (Seine-Saint-Denis), qui ont mis la puce à l'oreille des enquêteurs du groupe délinquance itinérante de la section de recherches de Versailles (Vielines). Les gendarmes observant le couple vivant là se sont aperçus que beaucoup de gens

venaient. C'est comme ça que sont nés les soupçons de recel. D'autant que le couple est connu pour des faits similaires. La juridiction interrégionale spécialisée de Paris (IRS) chapeaute l'enquête, qui débute en octobre 2021.

Les filatures conduisent les enquêteurs à Anvers, en Belgique, où on peut écouter facilement des bijoux volés. Une coopération internationale permet de mener les investigations. Les gendarmes, aidés

de leurs collègues du groupe d'observation et de surveillance d'Île-de-France et de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), identifient un second couple, à Sevran, qui se livre à la même activité.

## Des vols commis dans tout l'Hexagone

Suivre ces recycleurs n'est pas chose aisée. Ils sont prudents. Les enquêteurs notent plus de 45 voyages entre la Seine-

Saint-Denis et Anvers en dix-huit mois. Les butins écoulés ont été dérobés dans toute la France.

Le 14 mai, c'est un nouveau voyage qui précipite les interpellations. Il est environ 6 h 45 quand le couple quitte Drancy, à bord d'une Mercedes, avec un chargement de montres volées. Il est un peu plus de 10 heures quand ils arrivent à Anvers et poissent la porte d'un bijoutier. La police fédérale les interpelle tous

les trois. Les forces de l'ordre découvrent une trentaine de montres, une cinquantaine de bijoux et 30 000 € en liquide. C'est cette arrestation qui déclenche les autres. Dans la demi-heure qui suit, les domiciles sont investis.

Douze montres, une cinquantaine de bijoux de valeur et 6 000 € en liquide sont alors saisis. Le lendemain, en Belgique, deux autres bijoutiers sont arrêtés. Une bijouterie est perquisitionnée et les

policiers fédéraux mettent la main sur un sac de bijoux et de montres. Le même jour, en France, deux autres personnes sont interpellées, dont un voleur – un jeune de 19 ans, sans emploi, qui vit à Sevran. Sept personnes interpellées en France ont été présentées à un juge d'instruction le 17 mai. Parmi les cinq personnes arrêtées en Belgique, trois ont été extradées vers la France et viennent d'être présentées à un juge d'instruction.